

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 9 décembre 2019 à la salle des Jardins

Il est 20h15 lorsque M. Grégoire TAVERNIER, Président du Conseil, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres pour cette dernière assemblée de l'année 2019.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	34
Membres excusés	5
Membre non excusé	1

Se sont excusés pour cette séance : Crottaz Gwendal, Eigenheer Karin, Ferreira Martine, Matthey-Junod Karin et Patiny Luc.

Non excusé : De Vestele Olivier.

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

L'ordre du jour se présente comme suit :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019
- 3) Correspondance
- 4) Communications du bureau
- 5) Communications municipales et échancier
- 6) Projet de budget 2020
- 7) Préavis 6/2019 – Vente des parcelles communales no 117 et 118 faisant partie de l'étape 1 du Plan de quartier « les Ochettes » et création d'un parking public
- 8) Préavis 7/2019 – Demande d'un crédit extrabudgétaire complémentaire de CHF 93'600.00 TTC destiné à l'éclairage du Chemin du Chaney
- 9) Propositions individuelles
- 10) Divers

Cet ordre du jour, accepté à l'unanimité, est suivi tel que présenté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 7 octobre 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 7 octobre 2019 est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer et il le paraphe également.

3. Correspondance

17.10.2019	Message de condoléances à Mme Anne-Sylvie Gevisier suite au décès de sa maman
23.10.2019	Message de condoléances à M. Francois Vuille, ancien membre du Conseil, suite au décès de son papa
29.10.2019	Réception du préavis municipal 5/2019 – budget 2020
02.11.2019	Transmission à tous les membres de l'invitation à l'inauguration du 6.12.2019 des nouveaux locaux de l'UAPE les Pirates
05.11.2019	Réception des préavis 6 et 7/2019 et nomination de la commission chargée de leur étude
08.11.2019	Réception d'un courrier de remerciements de M. François Vuille
08.11.2019	Réception d'un courrier du LUC Volleyball invitant le Président du Conseil à participer à un match suivi d'une verrée et réponse négative pour cause d'engagement professionnel
28.11.2019	Réception d'une carte de remerciements de la famille de Mme Anne-Sylvie Gevisier
28.11.2019	Réception des rapports des commissions techniques et Gestions Finances pour les préavis 5-6-7/2019
28.11.2019	Courrier à Mme la Préfète l'informant de notre séance de ce soir
29.11.2019	Réception d'un courrier du Service des Communes précisant les instructions pour les votations du 09.02.2020.

4. Communications du bureau

M. TAVERNIER communique les dates à retenir pour les prochaines séances du Conseil Communal du 1^{er} semestre 2020 :

- 30 mars 2020
- 15 juin 2020.

Concernant le préavis 7/2019, il précise que comme chacun a pu le constater en recevant la convocation, un rapport de minorité a été élaboré – pour la première fois à sa connaissance -. Soucieux de traiter ce rapport de manière adéquate, M. TAVERNIER a contacté la Préfecture. En expliquant le déroulement des séances du Conseil qui prévoit la lecture des conclusions à la fin des discussions, la juriste de la Préfecture s'est étonnée de ce mode de faire, indiquant que les conclusions faisaient partie intégrante de la lecture du rapport. M. TAVERNIER estime dès lors judicieux de procéder à ce changement mais souhaite auparavant obtenir l'assentiment de l'assemblée qui, à la majorité approuve ce changement.

5. Communications municipales et échéancier

En cette fin d'année, M. MONNIN énumère les principaux événements qui ont émaillé la vie de notre commune durant l'année 2019 :

Février 2019 – acceptation du préavis municipal pour les nouveaux locaux de l'UAPE dont l'inauguration a eu lieu avec succès vendredi 6 décembre 2019.

Février 2019 – démission de M. Alain GOLAY et accueil d'un nouveau Municipal en la personne de M. Didier GALLAY.

Juin 2019 – Réception pour l'arrivée des nouveaux habitants ainsi que pour l'entrée dans la vie d'adultes des jeunes. La Municipalité relève avec plaisir le succès de cette manifestation et surtout la participation importante.

Août 2019 – Traditionnelle fête de l'Abbaye qui a remporté un vif succès et a réuni tout le village dans une excellente ambiance. Des remerciements sont adressés à tous les personnes bénévoles ainsi qu'aux sociétés locales.

Un appel est lancé aux gens désireux de s'engager pour assurer la pérennité des sociétés locales dont la présidence est assurée par Mme Anne-Sylvie Gevisier qui peut donner toutes informations utiles.

Septembre 2019 – acceptation du préavis municipal relatif à la décadastration de la DP7 et vente aux propriétaires concernés. Le dossier de vente est en cours et sera finalisé en janvier 2020.

La construction du Plan de Quartier des Marais est en voie de terminaison. Son aspect esthétique recueille des commentaires favorables ce qui ravit la Municipalité. Les nouveaux habitants emménageront, dans 68 nouveaux appartements, dès mars 2020.

M. MONNIN termine cette rétrospective en remerciant le Conseil pour la qualité des échanges entretenus tout au long de l'année. Ses remerciements vont également aux employés communaux – administration et voirie – pour leur engagement et la qualité de leur travail.

Sous les applaudissements de l'assemblée, il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une belle année 2020.

6. Projet de budget 2020

M. TAVERNIER invite Mme MENU à donner lecture du rapport de la commission Gestion-Finances, avec les conclusions.

Il passe ensuite en revue toutes les pages du document dont les chapitres suivants suscitent les commentaires ci-après :

Page 16 – Police – 600

351.00 – Réforme policière. Mme FLURY POFFET veut savoir si le poste de CHF 238'700. —va grever chaque année le budget.

M. MONNIN explique que cette réforme a été initiée par le Canton et les frais devront être réglés annuellement.

Mais va-t-elle diminuer dans le temps argumente M. GOETTE.

M. MONNIN ne peut répondre à la place du Canton, mais force est de constater, si l'on se réfère aux budgets des années précédentes, qu'elle ne va pas diminuer.

M. FRANCO apporte un complément d'information. Cette réforme policière coûte 2 points d'impôt à toutes les communes et le restant est réparti sur les communes délégatrices dont Denges fait partie, ce qui représente un surcoût. Ce calcul est toutefois actuellement en révision et devrait faire partie de la nouvelle péréquation dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2022. Jusqu'à cette date, aucun changement n'est à envisager.

M. MONNIN explique qu'une commune délégatrice ne dispose pas de police municipale. Ce service est délégué à la gendarmerie.

Page 18 – Récapitulation du budget de fonctionnement

Point 4 – Travaux. Question de M. LASSER : quels sont les travaux compris dans le montant budgété.

M. MONNIN : il est prévu la réfection de toute l'Avenue de la Gare dont le revêtement est en mauvais état ce qui induit un dépassement des mesures bruit admises. Une étude est en cours à ce sujet. Cette réfection sera faite en collaboration avec le service des eaux de la Ville de Lausanne en raison des problèmes générés par la canalisation d'amenée d'eau lors de la réalisation du Plan de Quartier des Marais. Profitant du remplacement de cette canalisation, la Municipalité a estimé judicieux de rénover le revêtement, budgété à environ CHF 300'000. --.

M. BORBOEN : est-ce qu'une répartition des frais sera faite entre les promoteurs du Plan de Quartier et la commune ?

M. MONNIN : les frais dus à l'explosion de la conduite seront pris en charge par le promoteur. Cette prise en charge a été confirmée. Toutefois, la conduite vieille d'environ 60 ans devra être remplacée jusqu'au virage. Ces frais seront assumés par le Service des Eaux. La commune financera le revêtement.

Mme SEBASTIANI s'inquiète de savoir si une piste cyclable digne de ce nom est prévue.

Il est prématuré de répondre rétorque M. MONNIN. Une étude devra être faite, d'autant plus que les MBC vont construire un dépôt à l'extrémité de la parcelle de la zone industrielle. Il assure toutefois que la piste cyclable fera partie de l'étude.

Quelle est la vision de la Municipalité concernant la réalisation du Plan de Quartier des Ochettes interroge M. BORBOEN ?

M. MONNIN : La réalisation est liée à l'acceptation du préavis 6/2019. S'il est accepté, il sera possible d'avancer dans la réalisation de la première partie côté Rte du Lac. La partie centrale comprenant la menuiserie dépend elle de la décision de son propriétaire qui cherche des solutions pour déplacer son activité. Toutefois, d'ici 3 à 5 ans, ce Plan de Quartier devrait être en bonne voie.

Le budget de l'EPSP ne suscite pas de commentaire.

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. TAVERNIER clôt la discussion et passe au vote.

Le budget 2020 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité, sous les applaudissements de l'assemblée.

super-geneis

7. Préavis 6/2019 – Vente des parcelles communales no 117 et 118 faisant partie de l'étape 1 du Plan de quartier « les Ochettes » et création d'un parking public

M. TAVERNIER invite Mme MENU pour la commission Gestion-Finances à donner lecture de son rapport avec les conclusions.

La discussion est ouverte.

Si Mme SEBASTIANI comprend que la commune n'est pas une gérance immobilière, elle estime néanmoins que le parking actuel rend service aux habitants du vieux-Bourg qui ne peuvent pas se garer ailleurs. Elle ajoute que notre Commune n'est pas endettée et ne prévoit pas de lourds investissements car les nouveaux bâtiments financeront les infrastructures.

S'ensuit une série de questions :

Pourquoi la Commune veut elle vendre une partie de son patrimoine ?

Lors de l'achat de ces parcelles, étaient-elles constructibles ?

Combien d'appartements seront construits sur les 1'089 m2 ?

Pourquoi le promoteur achèterait des places de parc à CHF 60'000. —chacune alors qu'une place de parc sur Lonay est vendue CHF 35'000. -- ?

Pourquoi le prix de location est fixé à CHF 180. --/mois alors que l'on trouve des places intérieures à Préverenges à CHF 135. -- ?

Dans le préavis 3/2015 les places de parc étaient au nombre de 40 alors qu'elles ne sont plus que 30 actuellement.

Quelle durée aura la convention passée avec Bernard Nicod ? Pourra-t-on en prendre connaissance ?

Comment seront gérées les priorités d'attribution lors d'un changement de locataire ?

Comment la convention va éviter la spéculation d'autant plus que la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire) ne prévoit qu'une seule place par appartement ?

En réponse à ces questions, M. MONNIN précise que les parcelles ont été acquises il y a environ 15 ans. A l'époque elles n'étaient pas constructibles car tout l'environnement était prévu pour un plan de quartier, les conditions d'achat étaient donc plus favorables, d'autant plus le propriétaire était en faillite.

La Municipalité a bien évalué toutes les options. Les habitants du Vieux Bourg pourront toujours se garer. La convention passée avec Bernard Nicod a été rédigée par l'avocat de la Commune. Quant au prix fixé, le promoteur ayant fait des analyses de sol, le coût augmenterait si l'on devait rajouter des places en profondeur.

Le canton se basant sur les normes VSS (normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports) impose une place de parc par 100 m² de surface de plancher et non pas une place par appartement et la Municipalité a dû se battre pour obtenir la réalisation de 30 places. Le Canton applique ces normes VSS car Denges est situé dans une zone qui dispose de transports publics.

La convention passée obligera Bernard Nicod à soumettre toute nouvelle attribution de place de parc à la Municipalité. M. MONNIN assure que le même service sera offert aux habitants du village. Le prix de la location a été fixé selon le marché actuel.

M. SCHERZ abonde dans le sens de Mme SEBASTIANI. Il estime que la Commune aurait tout intérêt à acheter ces places.

M. MONNIN pense important de repréciser que le service offert sera toujours le même et que cette vente évitera à la Commune de devoir gérer elle-même les emplacements.

M. JORDAN se demande lui aussi pourquoi ne pas rester propriétaire de ces futures places puisqu'elles sont déjà gérées par la Commune.

M. MONNIN réplique que le prix généré par la vente de ces parcelles permettra de réaliser d'autres investissements importants, comme l'agrandissement du Collège de la Crosette.

M. BORBOEN préfère quant à lui voir la Commune investir pour des bâtiments plutôt qu'être propriétaire de places de parc.

Aucune autre question n'étant formulée, M. TAVERNIER clôt la discussion et demande à l'assemblée de voter.

Le préavis 6/2019 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité par 29 voix, 1 abstention et 3 non.

8. Préavis 7/2019 – Demande d'un crédit extrabudgétaire complémentaire de CHF 93'600.00 TTC destiné à l'éclairage du Chemin du Chaney

Monsieur TAVERNIER invite Mme MENU pour la commission Gestion-Finances, M. LASSER pour la commission technique, de même que Mme SEBASTIANI – rapport de minorité – à donner lecture de leurs rapports respectifs avec les conclusions.

Avant que le Président n'ouvre la discussion, M. MONNIN informe l'assemblée que la Municipalité a préparé un argumentaire, sous forme de présentation PowerPoint, axé sur 4 points principaux :

Liaison aux transports publics

Rendre l'accessibilité à tous les habitants de la commune aux transports publics - La 701 est une ligne prioritaire / La ligne 705 est une ligne secondaire - Objectif des Communes de Région Morges de tripler la part modale (30% des transports) Transports Publics Morgiens 2030 -> Ligne 701 accélération des fréquences à 7.5 minutes - Coûts des transports publics urbains à charge de la commune CHF 350'000.-en 2020 et de CHF 520'000.-en 2030 (estimation) - Facteur réduction des coûts des transports à charge des communes par l'augmentation des usagers - Amélioration des accès et facilitation pour les usagers - Mise en place d'un abri vélo arrêt Pierraz Mur.

Sécurité

Actuellement vitesse autorisée de 80Km/h sur le Chemin du Chaney - Objectif d'un chemin à mobilité douce (piétons et vélos) équipé et sécurisé - Variante d'itinéraire pour la future voie verte «Lausanne-St-Prex» - Diminution du sentiment d'insécurité - Accès aux deux axes importants du village avec un accès direct sans passer par la RC1.

Lien social

Trait d'union entre le village de Denges et le Quartier des Moulins/Quartier des Ochettes 300 nouveaux habitants - Accès faciles pour tous les habitants aux lignes de transports prioritaires (Ligne 701 / Train CFF).

Installation

14 luminaires de dernière génération - Aucune fouille électrique - Panneaux solaires - Mise en place en coordination avec les maraîchers - Luminaire LED avec réduction/arrêt de la luminosité après passage.

M. MONNIN termine cette présentation en encourageant l'assemblée à accepter ce préavis.

M. TAVERNIER ouvre la discussion.

Mme SEBASTIANI rend compte d'un sondage réalisé sur le chemin du Chaney par M. PATINY et son fils le 3 décembre 2019 entre 06.30h et 08.30h. Sondage ayant pour but d'obtenir l'avis des usagers quant à la pertinence de la pose d'un éclairage. Les 10 personnes qui ont emprunté ce chemin ont fait part d'un avis pour moitié positif et moitié négatif.

M. CHRISTEN prend la défense du projet estimant que de nombreux jeunes empruntent ce chemin, qui lorsqu'il fait nuit, peut générer de la peur, surtout dans la partie maraîchère. Le passage par ce chemin, plutôt que par la Route du Lac, permet de relier beaucoup plus rapidement les transports publics. Il invite le Conseil à voter en faveur du projet.

M. SCHERZ ajoute que la Route du Lac est effectivement limitée à 60 km/h mais de nombreux automobilistes l'empruntent sans respecter cette limitation. Il préconise également que les piétons utilisent le Chemin du Chaney.

Mme FAIVRE abonde dans ce sens. Ce projet d'éclairage lui tient à cœur. Elle cite en exemple les frayeurs des jeunes lorsqu'ils rentrent à la nuit tombée ou des promeneurs de chiens. Symboliquement ce trait d'union entre les deux parties du village lui paraît important.

M. LASSER se pose la question de savoir quelle est la tâche d'un Conseiller Communal. La réponse : maintenir le bien commun dans un but d'utilité publique et non par intérêt personnel. Il tient à défendre l'avis positif qu'il a donné à la réalisation de cet éclairage. S'il est vrai que le village est séparé en deux parties, l'augmentation des voies de communication lui paraît primordiale pour le bien de la Commune. Evoquant l'évolution des moyens de communication de notre société, il cite en exemple l'accroissement futur de la mobilité électrique et l'installation de cet éclairage va dans le sens d'une telle évolution.

Mme FLURY POFFET a lu avec intérêt le fascicule relatif à la pollution lumineuse néfaste à la faune, qui était joint au préavis. Le projet l'a interpellé notamment au niveau des mâts de 4 mètres de hauteur. Elle s'imaginait plutôt des éléments compatibles avec un chemin piétonnier et ces mâts la laisse perplexe.

M. PIGUET précise que ces mâts sont tout à fait adaptés à un chemin piétonnier notamment au niveau de la luminosité. Ils sont en plus dotés d'un système d'extinction/allumage au passage des usagers. Tenant compte du fait que cette zone n'est pas située dans une réserve naturelle, aucun élément ne laisse supposer que la faune soit en danger.

Mme SCHOLZ estime que la fréquence du bus 705 qui relie le village au quartier des Moulins n'est pas optimale. Elle se demande si une augmentation de fréquence est d'actualité. Elle est également septique quant à l'installation de 14 lampadaires de 4 mètres de hauteur sur une distance de quelques centaines de mètres, cela favorise la pollution lumineuse.

M. MONNIN donne quelques précisions quant aux cadences des lignes de bus, argumentant que la ligne 701 est beaucoup plus fréquentée que la 705. Une augmentation de cadence de cette dernière est prévue mais elle sera en adéquation avec le nombre d'usagers.

M. PIGUET réaffirme que ces lampadaires, distants de 40 mètres chacun et éteints lorsqu'il n'y a pas de passage, sont adaptés à un chemin piétonnier. Il ajoute que bien que le budget le prévoie, la partie côté du Quartier des Moulins ne sera probablement pas dotée de ce système.

M. Yan BORBOEN s'interroge si le moment est propice pour un tel investissement. Ne serait-il pas plus opportun d'avoir une réflexion globale dans le cadre d'une « voie verte » ou autre aménagement piétonnier ?

M. MONNIN a effectivement évoqué la « voie verte » mais son tracé n'a pas encore été clairement défini par « Région Morges ». Selon lui la réflexion est déjà prise dans sa globalité. Il renchérit que l'ingénieur de la circulation est également un partisan absolu de cet éclairage qui permettra d'augmenter l'attractivité des transports publics.

M. BORBOEN tient à apporter sa vision d'agriculteur en confirmant que cet éclairage ne va pas perturber ses activités, d'autant plus que les lampadaires ne seront pas allumés pendant une bonne partie de la nuit.

Mme SCHOLZ souhaite exprimer un sentiment plus poétique disant la joie qu'elle a avec son fils de monter au sommet du chemin afin d'admirer les étoiles ou les feux du 1^{er} août, ce qui sera rendu difficile s'il y a de la lumière.

M. PIGUET réplique que c'est uniquement la partie du chemin vers les vergers qui est concernée. Le sommet du Monteiron sera préservé de la lumière.

Aucune autre question n'étant formulée, M. TAVERNIER clôt la discussion et demande à l'assemblée de voter.

Le préavis 7/2019 tel que présenté par la Municipalité est accepté par

18 OUI – 9 NON – 6 ABSTENTIONS

9. Propositions individuelles

M. BORBOEN suggère d'arrêter les envois des convocations sous forme papier, et de les adresser par voie électronique.

M. TAVERNIER assure que la réflexion sera faite à ce sujet mais qu'il sera vraisemblablement nécessaire de modifier le règlement communal ou d'élaborer un préavis.

10. Divers

M. GOETTE a lu, ce jour, dans le quotidien 24 Heures que Morges procède à la vente de parcelles pour l'élaboration de la 3^{ème} voie CFF (axe Morges-Denges). Qu'en est-il concernant Denges ?

M. MONNIN précise que cette 3^{ème} voie partira depuis la partie Ouest de la gare de Denges pour aller sur Morges. L'objectif des CFF est de fournir une voie supplémentaire pour favoriser le transport des marchandises et des voyageurs, mais Denges n'a aucune parcelle à vendre aux CFF.

Mme FLURY POFFET souhaite avoir des nouvelles de la newsletter annoncée il y a quelques temps par la Municipalité.

Elle est en cours d'élaboration répond M. MONNIN.

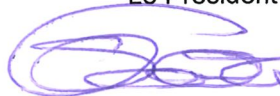
Complétant les propos relatifs à la 3^{ème} voie CFF, M. BRUCHEZ ajoute que l'article du 24 heures parle de la mise en conformité des quais de Morges St-Jean et Lonay-Préverenges est au programme. Et Denges ?

Indiquant que la Municipalité est régulièrement en communication avec les CFF, M. MONNIN est au courant que les travaux sur le quai de Denges sont nettement plus importants que dans les autres gares, ce qui va retarder la réalisation de la mise à niveau de ce quai, prévue pour 2026.

Plus personne ne demandant la parole, M. TAVERNIER lève la séance à 21.43h en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à l'assemblée.

S'ensuit une verrée offerte par la Municipalité.

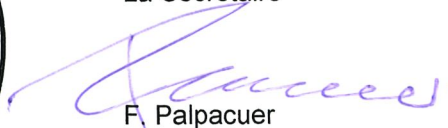
Le Président



G. Tavernier



La Secrétaire



F. Palpacuer